136 juin 2015

L'inspection

RÉALITÉS & PROSPECTIVE

REVUE TRIMESTRIELLE DU SI.EN - UNSA ÉDUCATION

LE **DOSSIER** 7 > 12

L'Éducation au secours des valeurs de la République

NOTRE **MÉTIER** | **5**
Missions des inspecteurs : des avancées significatives !

VIE **SYNDICALE** | **14**
Refonder l'École ou réaffirmer son élitisme ?

SI.eN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
UNSA éducation

CPPAP N° **0516 S 07856**

C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?

- Alors, cette première journée ?

- Formidable… j'ai appris mon affectation vendredi dernier, je n'ai même pas eu le temps de m'installer et pour couronner le tout, mes élèves sont tous plus grands que moi. Alors bon…

- Ah oui…

- Ah si, je me suis quand même assurée à la MAIF, ils ont une super offre pour les jeunes enseignants. Et ça, ça fait plaisir.

- Eh ben vous voyez… tout va bien.

Offre jeune enseignant : **30€**, **50€**, **100€** remboursés*.
Pour aider les jeunes enseignants à faire face aux dépenses importantes lorsqu'ils débutent, la MAIF propose l'offre jeune enseignant. En combinant votre assurance professionnelle et votre assurance auto et/ou habitation, vous pouvez faire jusqu'à 100€ d'économies.
Pour plus d'informations, appelez le **0800 129 001****. On a tout à gagner à se faire confiance.

MAIF

assureur militant

* Offre valable du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016, non cumulable avec les autres offres en cours, réservée aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins de 30 ans ou, quel que soit leur âge, aux professeurs stagiaires, titulaires 1re et 2e année. Les avantages tarifaires d'un montant maximal de 100€ sont attribués sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription, en simultané ou en différé au plus tard le 30 juin 2016, de l'assurance des risques professionnels Offre Métiers de l'Éducation associée : à l'assurance habitation RAQVAM (30€ remboursés) ou à l'assurance auto VAM (50€ remboursés), ou aux deux (100€ remboursés). Ils sont valables une seule fois. Voir conditions et modalités d'attribution des chèques sur www.maif-oje.fr. **Appel gratuit depuis un poste fixe.

L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat incluant un contrat de coassurance MAIF et USU. MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. USU - Société d'assurance mutuelle des Autonomes de Solidarité Laïques à cotisations variables - 7 rue Portalis - 75008 Paris. Entreprises régies par le Code des assurances. Fédération des Autonomes de Solidarité Laïque - Association régie par la loi de 1901 - 7 rue de Portalis 75008 Paris.

Sommaire 136

l'édito

Refonder l'École pour faire société

notre métier 5

Missions des inspecteurs : des avancées significatives ! 5
Rencontre avec l'inspection générale 5
Réforme du collège 6
Conseils d'école, fonctionnement du premier degré 6

le dossier 7

L'Éducation au secours des valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité ... société ? 7
Une mission prioritaire de réduction des inégalités 8
Un combat déterminé pour lutter contre l'individualisme 8
Laïcité : les atermoiements politiques 9
Réforme du collège, orientation et valeurs de la République 10
Coopérer avec les parents : des valeurs en débat 11
Dis-moi ce que tu manges ? 12

vie syndicale 14

Refonder l'école ou réaffirmer son élitisme ? 14
Le Congrès national du SI.EN à Noisiel les 5, 6 et 7 avril 2016 15
Colloque franco-allemand de l'ORTEJ 15

nos retraites 16

Vieux syndiqués, jeunes retraités ... restons actifs ! 16

Hommage 17

Hommage à *Michèle Linant* 17

Tribune libre 18

Réflexion par *Andromède* 19
Scène de la vie ordinaire d'un inspecteur ...
La bonne recette de *Papy Daniel*

Directeur de la publication
Patrick **Roumagnac**
Directeur de la rédaction
Michel **Volckcrick**
Photo couverture © Daniel **Gauchon**
Hôtel de ville de de Castillon la Bataille
Réalisation : **Yellowstone-design.fr**
Impression : **Compédit Beauregard**

CCPAP : **0516 S 07856**
ISSN : **1251-2028**
4 numéros : ***l'Inspection, Réalités & Prospective***
Numéro spécial : ***Annuaire des corps d'inspection de l'Éducation nationale***
Prix du numéro : 7,50 € - Prix du dossier spécial : 15 €
Abonnement : 4 numéros + dossier spécial : 40 €

SI.EN-UNSA Éducation
23, rue Lalande - 75014 PARIS
Tél. : **01 43 22 68 19**
Fax : 01 43 22 88 92
Courriel : ***sien@sien-unsa-education.org***
Site : ***sien-unsa-education.org***

Refonder l'École pour faire société

Après le temps de l'émotion, vient celui de la réflexion ; après le temps du chaos, celui de la reconstruction ; après le temps du deuil, celui de l'ambition.

Au-delà des assertions dogmatiques et calomnieuses, selon lesquelles l'École et ses acteurs auraient à porter la responsabilité de la dissension des liens sociaux, il nous appartient aujourd'hui de rechercher les moyens de faire à nouveau société.

L'Éducation apparaît légitimement comme le vecteur pertinent pour aider chaque jeune à faire siennes les valeurs de la République. Liberté, égalité, fraternité, ces mots, doux à l'oreille et chauds au cœur de tous les éducateurs, font-ils sens aujourd'hui ? Il faut, bien sûr, s'interroger face à la montée des communautarismes et du « *chacun pour soi* ». S'interroger, mais ne pas douter : c'est bien l'Éducation qui est appelée aujourd'hui au secours de notre société.

Nous ne pouvons rester dans l'incantation. Les mots disent des valeurs, mais ces dernières ne sont accessibles qu'en actes. Les inspecteurs se sont immédiatement et fortement mobilisés pour défendre les valeurs de la République. Il leur faut aujourd'hui accompagner les équipes pédagogiques, afin que l'élan partagé de toute une société se décline en actions concrètes, permettant à tous les jeunes de construire l'identité en même temps que leur citoyenneté.

Pourtant, ce vaste mouvement ne suffira pas : au-delà des bonnes intentions et de l'accord sur les objectifs à atteindre, il faudra accepter de remettre en cause les certitudes conservatrices qui font de notre École une des moins capables au monde d'aider les plus fragiles à réussir. Loin des nostalgies élitistes qui parlent de « *mérite républicain* » tout en préservant jalousement ses intérêts héréditaires, l'École doit se réformer en profondeur, se refonder en fait !

La Refondation, nous y croyons, nous la réclamons, dans une dynamique systémique et non par la succession de retouches cosmétiques qui confondent espoir et velléité. Nous soutenons la ministre de l'éducation quand elle propose une réforme ambitieuse du collège ; nous ne pouvons la suivre quand elle laisse ses services confondre évaluation et contrôle tatillon, action résolue et vaine agitation.

Les inspecteurs ne plaignent jamais leur peine quand ils agissent au service d'un système éducatif plus juste et plus efficace, en revanche, ils ne supportent plus de répondre dans l'urgence à des initiatives ou enquêtes sans intérêt ! Ils sont prêts à accompagner une politique ambitieuse, mais pas à se soumettre aux diktats de médiocres potentats !

N'oublions pas que la belle formule dont nous sommes si fiers « *liberté, égalité, fraternité* » est née de la révolution de 1789 et tirons-en les conclusions : osons au lieu de rêver, clamons au lieu de murmurer, levons fièrement le front au lieu de baisser lâchement les yeux, refusons au lieu de subir !…

Fédérons-nous, syndiquons-nous, appelons tous nos collègues à nous rejoindre plutôt que d'attendre les maigres indices de reconnaissance d'une institution fort avare en ce domaine !

Pour les inspecteurs aussi, les valeurs de la république peuvent montrer qu'ambition et solidarité sont compatibles, dans une École refondée et refondatrice de la société.

Patrick **Roumagnac**
Secrétaire général du **SI.EN - UNSA Éducation**

SI.EN
SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
UNSA éducation

Agenda

MARS

4
MEN - **Commissions spécialisées**
« *École, collège, lycée* » du **CSE** > (P. ROUMAGNAC)

11
Maison des syndicats *(Paris)* - **Réunion UNSA-Éducation**
> (G. PÉQUIGNOT)

12
MEN - **CSE** > (F. BOUGAULT - P. ROUMAGNAC)

13
SI.EN - **Réunion des Secrétaires généraux**
> (F. BOUGAULT - F. MONTUELLE - G. PEQUIGNOT P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)

16
MEN - **Groupe de Travail** « *Plus de maîtres que de classes* »
> (F. MONTUELLE)
SÉNAT - **Commission d'enquête** « *Le fonctionnement du service public de l'Éducation* » > (P. ROUMAGNAC)

17
Rectorat *(Montpellier)* - **Réunion** académique du **SI.EN**
> (P. ROUMAGNAC)

23
UNSA Éducation - **Éxécutif national** > (F. BOUGAULT)
MEN (Cabinet) - **Audience** avec Bernard Lejeune
> (P. ROUMAGNAC)

24
SÉNAT - **Audience** avec Marie-Annick Duchêne
Sénatrice PS des Yvelines
> (F. MONTUELLE - G. PEQUIGNOT)

31
Recontre avec l'**amicale des IEN-IO**
> (G. PÉQUIGNOT - P. ROUMAGNAC)

AVRIL

1
MEN - **Commissions spécialisées**
« *École, collège, lycée* » du **CSE** > (P. ROUMAGNAC)

8 · SI.EN - Bureau national
Carré Suffren *(Paris)*
Audience IGEN du 1er degré + IGAEN
> (F. MONTUELLE - D. GAUCHON)

9
SI.EN - **Réunion des Secrétaires généraux**
> (F. BOUGAULT - F. MONTUELLE - G. PEQUIGNOT P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)

10
MEN - **CSE** « *Réforme du collège* »
> (F. BOUGAULT - F. MONTUELLE)

13
MEN - **Groupe de Travail** « *Plus de maîtres que de classes* »
> (F. MONTUELLE)

27
MEN - **DGRH** - **Audience** avec Pierre Moya et Gilles Bal
> (P. ROUMAGNAC)

MAI

4
UNSA Éducation - **Éxécutif national**
> (G. PEQUIGNOT)

5
MEN - **Groupe de Travail 14**
« *Psychologues scolaires et conseillers d'orientation-psychologues* »
> (G. PEQUIGNOT)
MEN - **DGRH** - CAPN Mouvement
> (P. ROUMAGNAC)
MEN (Cabinet) - **Audience** avec Bernard Lejeune
« *Nouvelle politique sur l'évaluation* »
> (P. ROUMAGNAC)
SI.EN - **Réunion de bureau de l'ORTEJ**
> (M. VOLCKCRICK)

13
SI.EN - **Réunion UNSA Éducation Paris**
> (G. PEQUIGNOT)

18
MEN - **Groupe de Travail SEGPA**
> (G. PEQUIGNOT)
SI.EN - **Réunion de bureau de l'ORTEJ**
> (M. VOLCKCRICK)

19
Lycée Louis Le Grand *(Paris)*
Colloque franco-allemand de l'ORTEJ
> (G. PÉQUIGNOT - M. VOLCKCRICK)
SNPDEN - **Congrès** *(Avignon)*
> (P. ROUMAGNAC)

20
CASDEN BP *(Noisiel)*
Préparation du congrès national du SI.EN
> (F. BOUGAULT - A. CADEZ - F. MONTUELLE)

21
ESEN *(Poitiers)* - **Rencontre** avec les stagiaires
> (F. MONTUELLE - G. PÉQUIGNOT P. ROUMAGNAC)

22
SI.EN - **Réunion des Secrétaires généraux**
> (F. BOUGAULT - F. MONTUELLE - G. PEQUIGNOT P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)

28 · SI.EN - Bureau national
MEN - **CTMEN**
> (P. ROUMAGNAC)

Missions des inspecteurs : des avancées significatives !

Le 10 avril dernier, *Pierre Moya*, directeur de l'encadrement, a réuni un groupe de travail sur les missions des inspecteurs. Le texte qui sera étudié dans le prochain GT concernera tous les inspecteurs sans distinction de corps ou de spécialité. Il confirmera leur place centrale dans le pilotage de l'académie et leur mission de conseiller et d'expert du recteur ou du DASEN.

Instaurer la confiance, expliquer le sens des réformes, contribuer à leur application au plus près des personnels et des élèves, travailler en lien étroit avec les personnels de direction et les collectivités territoriales, tels sont quelques-uns des axes qui ont été débattus et qui réaffirment sans ambiguïté le rôle pédagogique essentiel de l'inspecteur que nous revendiquons. --■

Rencontre avec l'inspection générale

Dans le cadre d'une mission concernant le fonctionnement des circonscriptions du premier degré, Madame *Marie-Hélène Leloup*, Inspectrice générale de l'Éducation nationale a reçu, le 8 avril dernier, les représentants du **SI.EN-UNSA**. En la circonstance, *Franck Montuelle* (Secrétaire général adjoint en charge du premier degré) était accompagné de *Daniel Gauchon*. Cette rencontre faisait suite à plusieurs visites sur le terrain. Nous réaffirmons qu'au sein du bassin d'éducation, les circonscriptions du premier degré constituent un échelon territorial pertinent pour le pilotage et l'impulsion pédagogique.

L'actualité récente montre l'importance du rôle qu'elles ont joué dans l'accompagnement des réformes. Les écoles ou groupes d'écoles devraient progressivement muer vers un statut d'établissement leur conférant, à l'instar du collège, une marge optimale d'autonomie. À terme, les IEN du premier degré devraient, comme leurs collègues IEN-ET-EG-IO et IA-IPR, être directement rattachés au Recteur d'académie ---■

Réforme du collège

Le **Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale** s'est réuni au Ministère le 10 avril dernier.
Le **SI.EN-UNSA** était représenté par *Francis Bougault* et *Franck Montuelle*,
(Secrétaires généraux adjoints).

Dans un ordre du jour particulièrement chargé, le « *point saillant* » concernait l'adoption des textes concernant cette réforme du collège qui fait tant parler d'elle en suscitant des critiques stériles et des mobilisations hétéroclites. La position du **SI.EN** est claire : nous approuvons ce texte parce que nous considérons que son ambition relève d'une franche rupture avec cette école ségrégative fonctionnant dans une sélectivité sociale envisagée en lien avec cet élitisme prétendument républicain dont chacun comprend qu'il n'est plus qu'un prétexte. Le **SI.EN** a associé son approbation aux suffrages des organisations qui soutiennent cette dynamique de refondation résolument tournée vers la réussite de tous les élèves. ----■

Conseils d'école, fonctionnement du premier degré

Madame ***Marie-Annick Duchêne***, sénatrice des Yvelines, désignée rapporteur d'une mission d'information sur les conseils d'école, a reçu, le 24 mars dernier, le **SI.EN-UNSA**, représenté par *Franck Montuelle* et *Guy Péquignot*.

Cette rencontre nous a permis de réaffirmer notre position sur les différentes problématiques touchant à l'École primaire d'aujourd'hui :

- les écoles primaires doivent accéder à des marges optimales d'autonomie induisant une responsabilisation des acteurs locaux ;
- la mission des directeurs d'École est à repenser ;
- le pilotage de l'École doit se faire en continuité avec celui du collège ;
- celui-ci doit impliquer les familles ainsi que les collectivités ;
- la circonscription du premier degré demeure l'échelon territorial pertinent et le rôle des inspecteurs dans ces mutations est incontournable.

La sénatrice s'est montrée intéressée par nos avis et propositions. --■

L'Éducation au secours des valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité... société ?

Une École qui témoigne au quotidien des valeurs de la République

Pour que les **valeurs de la République** ne se résument pas à **un slogan au fronton de nos écoles** mais constituent une **référence permanente** de notre **action éducative.**

Où est la Fraternité lorsque se développent de manière insidieuse et souvent invisible une compétition permanente entre les élèves, le rejet d'un grand nombre d'élèves qui sortent chaque année du système éducatif sans qualification, mais aussi des phénomènes de violences verbales et physiques dans les cours de récréation, des actes d'intimidation voire de racket hors les murs ?

Où sont la Liberté et l'Égalité lorsque l'École se drape dans la méritocratie pour s'exonérer de son incapacité grandissante à dépasser le simple déterminisme social ? A-t-on vraiment conscience que les pratiques scolaires quotidiennes les plus banales sont souvent pour les élèves en difficulté une forme de pression psychologique douloureusement vécue ? Certes les classements et les notes ont presque disparu, mais ils sont remplacés par des formes plus subtiles de valorisation de l'excellence dans une logique « *républicaine* » qui récompense les meilleurs, stimule parfois les moyens et décourage toujours les autres… ce qui est d'autant plus inacceptable que les « *autres* », ce sont toujours les mêmes !

Où sont les valeurs de la République dans une classe de CP lorsque le tiers des élèves qui sait lire à Noël poursuivra ensuite ses irrésistibles apprentissages alors qu'un autre tiers continuera péniblement à progresser et que le sort du reste de la classe est déjà scellé dans un inéluctable redoublement dont nul maintenant ne peut ignorer les effets nocifs ?

Et cet exemple symbolique, à un moment clé des premiers apprentissages, n'a rien d'exceptionnel ou de caricatural : il illustre simplement cette course impitoyable au savoir qu'aucun des acteurs de l'École ne récuse vraiment tant parents et enseignants sont imprégnés de ce modèle, fondement d'un élitisme républicain dont on ne peut pourtant pas continuer à faire semblant de croire qu'il est un moteur de promotion sociale.

Une mission prioritaire de réduction des inégalités

La justice et l'équité, ce n'est certainement pas de mettre les enfants d'école et de collège dans une compétition, mais au contraire de permettre à chacun de construire sereinement et à son rythme le *« socle commun de connaissances et de compétences »* qui lui permettra plus tard, notamment au lycée, d'affronter la compétition avec des armes moins inégales que celles déterminées par son milieu social.

Pour cela il faut que la Nation fixe clairement à l'école et au collège une mission prioritaire de réduction des inégalités. Contrairement à ce que prétendent certains, cette mission est totalement compatible avec un niveau élevé d'exigence mais elle nécessite de remplacer à l'École la compétition invisible par l'entraide et la solidarité. Il s'agit non seulement d'améliorer ainsi l'efficacité de l'École mais aussi, en les mettant en œuvre, de mieux transmettre les valeurs essentielles de la République.

Bien sûr, cela ne suffira pas car il est illusoire de penser que l'École peut, à elle seule, réduire les inégalités sociales mais elle ne peut y contribuer que si cet objectif lui est clairement assigné, sous la forme d'un contrat de mission, et que les conditions de sa mise en œuvre fassent l'objet d'une réflexion associant tous les acteurs…

Un combat déterminé pour lutter contre l'individualisme

Le principal obstacle, c'est que cette vision humaniste de l'École est en opposition frontale avec une société qui connaît depuis plusieurs décennies une montée inquiétante de l'individualisme. Trois exemples peuvent aider à prendre conscience de cette situation :

Le taux de syndicalisation extrêmement bas qui place la France (7,7%) dans le trio de tête des pays de l'OCDE ayant le plus faible pourcentage de syndiqués, loin derrière l'Allemagne (17,7%) et surtout les pays scandinaves (68%).

La montée de l'extrême-droite qui prospère sur le développement du chômage et l'accroissement des inégalités, mais aussi paradoxalement sur une dénonciation des diverses formes de solidarité taxées d'assistanat et sur le rejet de tous ces *« étrangers »*.

L'évolution de notre système scolaire, totalement dédié à la formation des élites et dont les résultats fort médiocres aux évaluations internationales traduisent une réelle incapacité à faire progresser l'ensemble des élèves.

Bref, la situation est grave, et on pourrait même penser qu'elle est désespérée tant il paraît utopique de prétendre rétablir à leur juste place les valeurs républicaines d'entraide et de solidarité dans une société qui semble aussi profondément individualiste…

Mais nous ne manquons pas d'arguments. Et nous nous devons de participer à ce combat - car c'en est un - qui s'inscrit pleinement dans notre engagement syndical.

Laïcité : les atermoiements politiques

Jadis rurale et très majoritairement catholique pratiquante, la France de 1905 n'est plus celle de 2015, urbaine, industrialisée, multicultuelle et multiculturelle. Bien d'autres débats traversent notre quotidien laïc. Aura-t-il fallu les victimes du fanatisme et la perplexité des éducateurs faces aux jeunes refusant d'être Charlie pour que l'on fasse une pause dans ces atermoiements politiques et que l'on se soucie quelque peu de savoir quelle laïcité nous voulons 110 ans après ? C'est pourquoi on ne peut que se satisfaire de la mobilisation nationale autour des Valeurs de la République. Contexte ou convictions, c'est bien la laïcité qui a été remise au cœur des échanges lors des assises nationales.

La loi de 1905 fête ses 110 ans. Pourtant les débats font et refont surface, la société française reste ballottée dans des controverses permanentes au point de se demander si depuis plus d'un siècle les atermoiements politiques ne sont pas l'envers du décor pour une laïcité qui oscille entre « *débat* », « *combat* », et « *ouverture* ».

N'oublions pas pour autant le grignotage des principes de non financement des cultes. des décrets Mendel (1939) à la loi Debré (1959), pour aménager autant que faire se peut le financement public du culte et des écoles privées jusqu'aux récents accords Kouchner -Vatican par lesquels la République en arrive à partager avec l'Église catholique le monopole de la collation des grades. Force est de constater que la laïcité à la française a concédé des prés carrés cultuels sans que l'on puisse vraiment se convaincre que nos édiles politiques savaient très bien ce qu'ils faisaient. « *Nous étions un peu naïfs* » avouait Jack Lang en 2003 en évoquant l'affaire du foulard. Le plus emblématique de ces débats est en effet celui du « *foulard islamique* » qui 30 ans après, resurgit encore aujourd'hui avec les mamans accompagnatrices voilées.

1985 à Créteil : le ministre Chevènement valide la décision d'un principal de collège qui s'appuie sur le règlement intérieur de l'établissement pour exclure deux collégiennes venues en classe coiffées d'un foulard islamique.

1989 à Creil, dans le contexte festif du bicentenaire de la révolution française et au nom du droit à la différence, le ministre Jospin demande au principal de revenir sur la décision d'exclusion de deux adolescentes refusant de retirer leur voile dans l'enceinte du collège. L'affaire fait grand bruit et le gouvernement se défausse finalement sur le Conseil d'Etat qui se substituant au conseil de discipline, annule la décision du chef d'établissement. L'affaire rebondit en 1992 à Montfermeil avec un autre arrêt du Conseil d'Etat pour réintégrer deux collégiennes exclues pour port du foulard à l'École. Il faut attendre 2004 le second mandat présidentiel de Jacques Chirac et la commission Stasi pour reposer les principes de neutralité religieuse à l'École et rappeler formellement l'interdiction du port ostentatoire de tout signe religieux à l'École.

Cela n'empêche pas le débat de ressortir aujourd'hui sous une autre forme avec la question des mères voilées accompagnatrices scolaires. Dans le fonctionnement quotidien de nombre d'établissements notamment en primaire, la question n'est pas anecdotique. Luc Chatel en 1992 et Vincent Peillon en 2012 étaient à peu près d'accord pour restreindre, du moins en procédant par le dialogue ; en 2014 Najat Vallaud Belkacem, se référant aux décisions du Conseil d'État de 89 et 92, se démarque nettement de ses prédécesseurs pour laisser aux mères accompagnatrices la « *possibilité de se revêtir d'un hijab, turban sikh, kippa* » au motif que l'obligation de neutralité ne s'applique pas aux usagers du service public.

Et Catherine Kinztler d'argumenter sur le contraire: « *Rappelons une évidence. L'accompagnateur scolaire accompagne, par définition, les enfants d'autrui que sont les élèves et cela sans exception, y compris lorsque ses propres enfants sont au nombre des accompagnés. L'accompagnateur n'a donc pas à traiter les élèves comme s'ils étaient ses propres enfants. Réciproquement, il doit traiter ses propres enfants, dans ce cadre scolaire, comme s'ils étaient ceux d'autrui.* »

2014, cela n'empêchera pas Jean-Louis Bianco, président de l'observatoire national de la laïcité de déclarer « *contestable* » cette « *obsession du foulard* ». Comprenne qui pourra... ---■

Réforme du collège, orientation et valeurs de la République

Toutes les études internationales le montrent, notre système éducatif renforce les inégalités sociales et scolaires et doit donc se transformer en profondeur pour que soient enfin affirmées les valeurs de la République. Le système d'orientation *« à la française »*, loin d'être un modèle susceptible de renforcer ces valeurs, produit au contraire l'effet inverse sur les populations les plus défavorisées : absence de liberté de choix, inégalité des différents parcours, accroissement des communautarismes et des ghettos. La réforme du collège ne constitue pas en soi une révolution mais devrait apporter quelques éléments d'amélioration. Comment, nous, inspecteurs, pouvons-nous apporter notre contribution ?

Dénoncer l'hypocrisie ambiante

La foire d'empoigne qui a entouré l'annonce de la réforme des collèges aura au moins eu le mérite de révéler les motivations cachées des détracteurs de tout bord dont l'objectif ultime est surtout que rien ne bouge dans notre système éducatif.

Les résistances sont tenaces aussi bien du côté des élites dirigeantes ou du monde enseignant que du côté de certains parents qui craignent ce qu'ils appellent *« un nivellement par le bas »* mais qui n'est autre que la peur de perdre des privilèges qui leur sont spécifiquement réservés.

En tant qu'IEN-IO, ne sommes-nous pas sollicités à longueur de journée par des parents inquiets que leur petit chéri puisse être mélangé avec les autres ? Et parmi ces parents inquiets, combien de collègues inspecteurs ou enseignants, de professions libérales, de politiciens… ?

L'orientation, marqueur fort des inégalités sociales

La question de l'orientation en fin de 3e illustre, davantage encore, cette inégalité criante. Pas besoin d'études sociologiques poussées pour constater que l'on retrouve toujours les plus défavorisés socialement et scolairement dans les LP et dans les formations dont les autres, ceux qui *« savent »* et qui connaissent les arcanes du système, ne se retrouvent jamais.

Ainsi prospère notre système d'orientation qui continue à affirmer sans rougir que toutes les voies d'orientation se valent et que tous les établissements sont *« d'égale dignité »*.

Si c'était le cas, comment expliquer les demandes *« d'interventions »* pour changer de lycée, qui sont monnaie courante, mais toujours soigneusement occultées ? Et pourquoi chercherait-on absolument à vouloir *« valoriser la voie professionnelle »* si elle l'était vraiment ? Il n'est venu à l'idée de personne de chercher à valoriser la filière S, tout simplement parce qu'elle n'en a pas besoin.

La réforme du collège, premier pas vers l'égalité républicaine

Face à tous ces dysfonctionnements de notre système, nous nous devons d'accompagner la réforme qui se met en place en mettant en avant ses aspects novateurs. Le collège actuel construit sur le modèle du *« petit lycée »* a vécu. Envisager un *« collège pour tous »*, avec un socle commun, intégré à l'École, qui va du CP jusqu'à la 3e, c'est promouvoir la réduction des inégalités.

Accroître l'accompagnement personnalisé c'est permettre une meilleure prise en charge de tous les élèves. De même, renforcer la pratique de l'interdisciplinarité ne peut que favoriser le travail de communication et de concertation entre les enseignants et ouvrir les élèves à de nombreux domaines non strictement disciplinaires.

Mettre en place un Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel est une excellente chose, à condition qu'il soit déconnecté des résultats scolaires et de l'orientation en fin de 3e et qu'il soit mis en place pour tous les élèves.

À cet égard, nous devrons être attentifs aux moyens horaires qui seront réellement apportés dans chaque collège à cette découverte essentielle qui ouvre l'élève vers l'extérieur et qui, de fait, redonne du sens aux apprentissages scolaires.

Un système d'orientation à revoir

La réforme n'aura réellement d'implication et de résultats que si nos dirigeants se décident enfin à sortir du modèle d'orientation actuel.

La question n'est pas seulement de repousser l'orientation d'un an, elle est de revoir totalement le système d'évaluation en transformant le regard porté sur l'élève : prendre en compte ses compétences globales, ses désirs, ses goûts et lui offrir la possibilité de tester une multiplicité de parcours possibles toujours réversibles.

Ce n'est que de cette façon que l'on cessera enfin de stigmatiser une population par rapport à une autre et que l'on pourra efficacement lutter contre le décrochage scolaire.

Ouvrir l'École sur le monde extérieur, favoriser l'interdisciplinarité pour mieux faire acquérir les apprentissages disciplinaires, permettre à tous les élèves de prendre le temps de se construire, ce n'est qu'à cette triple condition que notre système éducatif montrera une réelle volonté de réduire les inégalités. ---■

Coopérer avec les parents : des valeurs en débat

Pourquoi revenir sur le phénomène inédit de mars 2014 que l'inspection générale n'hésitait pas à qualifier de « *réelle violence symbolique* » ? C'est qu'il y fut fortement question des valeurs de la république, à commencer par celle de l'égalité et de l'implication, entre autre, des IEN.

Rappel

Au point de départ, un dispositif expérimental s'adressant aux élèves du primaire au collège : « *les ABCD de l'égalité* » ayant pour objectif de contribuer à l'éducation à l'égalité des sexes et à la non discrimination sous toutes ces formes. À priori, rien de très nouveau, hélas, sur le fond ni d'étranger à la mission de l'école et à ses valeurs. En réaction, un mouvement de parents, très minoritaire, fortement médiatisé et instrumentalisé par des réseaux sociaux à dominante idéologique, préconisait le « *retrait* » de l'École consistant, rien de moins, qu'à refuser à son enfant le droit d'aller à l'école. Directeurs, chefs d'établissement et IEN reçurent du ministre, des recteurs et DASEN des consignes visant à s'adresser à ces parents, sous forme écrite mais parfois aussi plus directe, pour essentiellement leur rappeler l'obligation d'assiduité scolaire.

Trois mois après, le nouveau ministre présentait un programme, sans cadre imposé, inscrivant l'éducation à l'égalité des sexes dans la formation des cadres et des enseignants et incitant notamment à ce que cet axe soit intégré dans les projets d'école et d'établissement. Fin de l'expérimentation. Début de la généralisation ?

Confusion des genres ?

Ces parents ne semblaient pas les plus « *éloignés de l'École* » socialement ou culturellement, comme en témoignait leur lecture minutieuse, bien que tronquée, des discours officiels où apparaissaient en premier lieu une théorie du genre supposée induire ledit programme expérimental mais aussi, de manière plus diffuse et surprenante, la dénonciation de la lutte contre l'homophobie. Dans les propos tenus revenait au fond, l'idée de scinder l'Éducation, réservée exclusivement aux familles, de l'instruction, seul rôle reconnu de l'École. Si certains poursuivaient des objectifs dépassant largement l'objet même du dispositif, d'autres étaient manifestement dans une grande confusion de pensée où s'exprimait, essentiellement, de la méfiance à l'égard du système scolaire.

Quelles réponses ?

Nos supérieurs hiérarchiques surent, cette fois encore, nous solliciter pour contribuer à retrouver dans les établissements concernés, la sérénité républicaine en confortant des enseignants, parfois en grand désarroi. Le rappel à la loi était incontournable. Etait-il suffisant ? Le contact direct, tendu mais posé, l'information neutre et objective, à défaut de dialogue, furent parfois nécessaires même si, sur le moment, cela ne s'est pas traduit, comme on peut l'imaginer, par l'obtention d'un consensus. Entre une posture de fermeté et une empathie mal comprise, une légère marge était possible pour tenir compte des interlocuteurs.

Comment associer pleinement les parents à l'action éducative de l'École ?

Cette première question posée lors des récentes assises de mobilisation des valeurs de la république, dont on peut en regretter le style convenu et l'effet trop manifeste de communication, n'est pas sans faire écho à ce phénomène antérieur : le protocole expérimental avait-il suffisamment posé comme préalable d'associer tous les parents à cette action en leur présentant les objectifs et les modalités concrètes mises en œuvre ? Au vu de certaines incompréhensions, et de la place démesurée prise par une campagne de désinformation, il est permis d'en douter, bien que ce ne fut pas, peu s'en faut, la seule raison à l'origine de ces réactions.

En réponse à la question posée, les pistes évoquées lors des assises, abordaient en tout premier lieu la question du langage de l'École, trop complexe pour la plupart des parents, mais aussi du temps nécessaire pour se rencontrer, échanger, et finalement la posture de l'école que l'on souhaitait voir moins condescendante, plus directe afin d'amener parents et enseignants à mieux co-construire le projet de l'élève. Il y a là aussi matière à réflexion pour une « *refondation de l'École* ».

Et si parfois, comme le suggère le philosophe *Abdennour Bidar,* on osait un peu plus la fraternité [cf : « *Plaidoyer pour la fraternité* »], disons la co-éducation, pour être plus consensuel ? ---■

Dis-moi ce que tu manges…

Ainsi, une fois encore, le menu de la cantine ou du restaurant scolaire vient de faire irruption dans le débat sur la laïcité : alors que certains dénoncent le repas de substitution comme une atteinte grave à la laïcité, d'autres se saisissent de cette provocation pour proposer un repas de substitution végétarien qui pourrait être consensuel, bon pour la santé, et écologique de surcroît…

On serait tenté de rester à l'écart de cette querelle et de traiter avec mépris ceux qui veulent uniformiser le contenu de nos assiettes comme ceux qui veulent restreindre notre liberté vestimentaire en ostracisant certaines tenues trop religieusement connotées.

Or ces questions se posent d'une façon qui ne doit pas nous laisser indifférents car ceux qui les agitent sont le plus souvent engagés dans des démarches partisanes simplistes ignorant la complexité de notre société. Notre faiblesse serait de nous draper dans une sorte de dignité laïque et républicaine au nom de grands principes dont le sens a bien du mal à résister à l'épreuve du temps et qui ont besoin d'être en permanence confrontés aux réalités d'une société en évolution permanente.

Il nous faut donc construire collectivement une argumentation qui prenne appui sur les valeurs de la République pour définir - ou redéfinir - la place et le rôle de l'École publique.

La première chose à faire est sans doute de réfléchir sur l'importance très relative de cette question des repas dans la mise en cause de la laïcité de l'Ecole. D'ailleurs le seul argument présenté par les opposants au plat de substitution n'est pas d'ordre idéologique mais d'ordre financier ou organisationnel, très éloigné de la réalité de la plupart des cantines et restaurants scolaires qui offrent depuis bien longtemps des alternatives et un choix facilité par le développement des self-services. Quant aux très petites structures, elles ont toujours eu pour principe de s'adapter aux besoins individuels de leurs usagers… En fait on voit bien que le libre choix d'un plat ne met aucunement en péril la laïcité de l'École, pas plus que son financement et son organisation !

Montrer que l'essentiel est ailleurs…

La deuxième chose à faire est de s'interroger sur les relations qu'entretient l'Ecole avec les différents groupes et communautés plus ou moins structurés qui la fréquentent : la reconnaissance de différences est sans doute la base de l'acceptation des règles communes. Passer d'un concept d'intégration à un concept d'inclusion n'est pas une démarche toujours simple, mais elle ne peut exister sans qu'il y ait dialogue et partage. Comme dans d'autres domaines, des accommodements doivent pouvoir être trouvés pour les repas dans la mesure où on aura su montrer que l'essentiel des valeurs qui fondent une société commune est ailleurs, dans des pratiques de liberté, d'égalité et de solidarité qui doivent caractériser l'École et son environnement.

Enfin, même s'il est illusoire de penser que l'École puisse être totalement épargnée par les querelles politiciennes, il faut sans cesse rappeler que l'institution scolaire constitue un élément structurant très important mais très fragile de notre société :

- parce qu'elle rassemble des enfants et des parents partageant un même projet, ce qui doit nous conduire à être particulièrement vigilants en terme de mixité sociale comme en terme de lutte contre toutes les formes d'individualisme et d'élitisme ;
- parce que sa raison d'être est d'assurer une relative stabilité et un réel espoir dans un monde dont les mutations économiques et sociales fragilisent en premier lieu les plus modestes.

C'est parce que nous sommes porteurs de cette vision humaniste de l'École que nous devons participer activement à cette réflexion en essayant chaque fois d'éclairer les enjeux pour ne pas laisser le champ libre à ceux qui sont porteurs de solutions simplistes à des questions réelles mais complexes. ---■

OFFRE
MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

Exercez sereinement votre métier

www.autonome-solidarite.fr

www.maif.fr/offreeducation

AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE
ASL

MAIF
ASSUREUR MILITANT.

logic corporate © Photos : Getty, J. Delpire - Avril 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Refonder l'École ou réaffirmer son élitisme ?

Que de fougue, que de passion, que de mobilisation hétéroclite pour s'opposer à cette perspective d'une École moins élitiste mais plus performante ! On aimerait croire que cette débauche verbale et gesticulatoire a pour objet de défendre le droit des élèves à une éducation de qualité, mais à bien y regarder nous sommes loin du compte !

Que craignent donc ces thuriféraires se gargarisant abondamment d'un élitisme qu'ils prétendent républicain pour le rendre plus acceptable ? Ils font semblant de craindre un nivellement par le bas alors que les résultats médiocres aux évaluations internationales montrent au contraire que c'est le fonctionnement actuel qui en est responsable.

Il faut reconnaître que la menace est d'importance : remettre en cause l'École de la sélectivité sociale en affichant l'insupportable audace de croire qu'un autre modèle éducatif pourrait conduire à la réussite pour tous !

Quelque quarante ans après la réforme manquée du collège pour tous, subtilement dévoyée dans sa finalisation en passant de l'École fondamentale à l'école pour quelques-uns, nous nous retrouvons face au même choix fondateur : faut-il faire société ou continuer à subir le joug d'intellectuels et de politiciens soucieux de défendre leur petit monde, fondé sur une vision hiérarchique et caricaturale ?

Le SI.EN UNSA apporte solennellement tout son soutien à la politique éducative ambitieuse et porteuse d'avenir proposée par la Ministre de l'Éducation nationale. Il s'élève contre les faux procès et l'hypocrisie manifeste qui animent aussi bien les conservateurs assumés que les pseudopédagogues plus soucieux de la défense de leurs acquis que de ceux de leurs élèves !

Non les projets interdisciplinaires ne réduisent pas les enseignements disciplinaires, au contraire ils leur donnent du sens ; et qu'on ne dise pas que les collégiens sont incapables de construire de tels projets alors qu'ils le font à l'école primaire.

Oui les classes bilangues seront supprimées mais au profit de l'enseignement d'une seconde langue vivante pour tous dès la cinquième.

Non le latin et le grec ne sont pas supprimés, ils ne seront plus réservés à une minorité d'élèves mais au contraire seront intégrés pour tous dans un enseignement des civilisations grecque et latine.

Non l'enseignement de l'histoire ne sera pas sacrifié ; la distinction entre l'obligatoire et le facultatif donne au contraire de la souplesse aux enseignants qui dénoncent depuis toujours la lourdeur des programmes et l'impossibilité de les mener au bout.

Non la réforme du collège ne le détruit pas, elle lui permettra, si elle est bien menée, d'être moins inégalitaire et moins élitiste.

Le socle commun des connaissances, des compétences et de la culture ne prendra sens que si le collège, mais aussi plus globalement l'ensemble du système éducatif, sont réformés en profondeur.

Nous devons soutenir les légitimes aspirations des jeunes qui pensent que la réussite de tous peut se substituer à l'élitisme conservateur et qui attendent de l'École qu'elle mette enfin en œuvre les valeurs d'entraide et de coopération qu'elle prétend promouvoir !

Le choix est aussi simple que redoutable : réformer notre École pour construire l'avenir de notre société ou se soumettre aux diktats de l'élitisme conservateur. Les valeurs fondatrices de notre syndicat de l'inspection nous guident aisément face à cette alternative.

Le Congrès national du SI.EN à Noisiel les 5, 6 et 7 avril 2016

Le prochain congrès national du SI.EN-UNSA se déroulera du 5 au 7 avril 2016 à NOISIEL (Seine et marne), dans les locaux du siège social de notre partenaire la CASDEN-BP.

De gauche à droite :
Philippe Miclot (Casden BP)
Franck Montuelle (SGA, premier degré)
Francis Bougault (SGA, second degré)
André Cadez (Retraité)

Les académies recevront des précisions sur les modalités d'organisation au cours du premier trimestre de la prochaine année scolaire.

Un comité d'organisation a été désigné par le secrétariat national pour mener à bien toutes les opérations de préparation. Il s'agit de *Francis Bougault* (SGA second degré), *Franck Montuelle* (SGA premier degré), et notre collègue retraité *André Cadez* pour les relations avec les partenaires.

Nous adressons d'ores et déjà nos plus vifs remerciements à la CASDEN-BP et à ses dirigeants pour l'accueil de notre Congrès national. ---■

Colloque franco-allemand de l'ORTEJ

L'ORTEJ dont le SI.EN est membre fondateur, a organisé ce 19 mai un colloque franco-allemand sur le thème des rythmes scolaires et de la complémentarité éducative dans nos deux pays. Les constats effectués tant en France par Roger Vrand, directeur adjoint de la DGESCO et plusieurs chercheurs français qu'en Allemagne par *Falk Radisch*, professeur à l'université de Rostock, montrent que nos deux pays ont des résultats décevants et très inégalitaires aux évaluations internationales (PISA en particulier) et qu'ils se caractérisent par une relation forte entre les résultats des élèves et leur milieu social.

Les travaux de recherche en chronobiologie aboutissent à quelques recommandations que les institutionnels soumis à de nombreuses pressions ont beaucoup de mal à prendre en compte. Les Allemands ont mené des réflexions similaires aux nôtres sachant que le système des *länder* autonomes dans le domaine de l'éducation rend très difficile l'uniformisation qui serait pourtant nécessaire. Le but est d'augmenter fortement le temps de travail des élèves en instaurant la journée continue mais la modification des rythmes scolaires entraîne des changements profonds dans l'organisation de la société.

Les tables rondes de l'après-midi ont mis essentiellement en avant la nécessité d'articuler les temps scolaire et péri-scolaire. Il restera ensuite à mesurer les effets induits par ces différentes expérimentations. ---■

Vieux syndiqués, jeunes retraités … restons actifs !

Le chant du départ

Certes le départ en retraite n'est pas chose facile.

Mais plus qu'un passage vers un futur aussi incertain qu'inconnu cela devient rapidement un état, une situation qu'il nous faut gérer avec prudence voire avec circonspection.

D'autant que les dernières encablures avant la fin peuvent déclencher une griserie agréable mais quelque peu hallucinogène comme l'impression tout à coup de maîtriser enfin un métier difficilement maîtrisable ou bien d'accéder à une excellence souvent illusoire.

Et même si la « *cessation d'activité* » s'agrémente de manifestations très sympathiques, les rituels immuables qui accompagnent la fin d'une carrière s'apparentent parfois à des cérémonies un tantinet funèbres.

Paroles des uns, discours des autres y compris d'une hiérarchie soudain bienveillante qui oublie brusquement les joutes et tensions qui ont entouré durant de longues années le quotidien d'un responsable syndical, les crocs en jambes ou les pitoyables sournoiseries distillées au fil du temps.

Vous partez, tout le monde se réjouit mais rassurez-vous on est tout de même très tristes … enfin … jusqu'à demain *potron-minet*, ne rêvons pas trop camarades !

Et nous voilà précipités dans l'anonymat, l'ombre épaisse, et … l'oubli, passant d'une suractivité infernale (dénoncée par tous les collègues IEN en exercice) à ce qui pourrait ressembler à un vide sidéral.

Le fringuant inspecteur stoppe subitement son marathon infernal pour enfiler ses bonnes vieilles charentaises qui attendaient sagement au coin de la cheminée.

Quitté en plein mois de juillet dans son costume gris, cravate-chemise ton sur ton, on retrouve notre collègue début septembre en jogging relâché avec une barbe déjà bien fournie, l'air lointain et déconnecté. « *J'ai tout oublié,* dit-il, *j'ai tourné la page … tout cela est déjà bien loin …* ».

Eh oui, il s'éloigne notre ami, notre camarade, on le croisera une fois encore dans les brumes de la Toussaint, il nous dira : « *je n'ai plus de nouvelles de personne, c'est un peu dur, c'est un peu triste… on n'est peu de chose…* » avant de disparaître au coin d'une rue.

Le chant des partisans

Comme beaucoup d'autres, notre syndicat s'inquiète de la disparition souvent massive de ses adhérents au moment du départ en retraite. En effet cette érosion brutale appelle quelques réflexions qu'il nous faut analyser.

Ne sommes-nous qu'un syndicat d' « *actifs* » par trop corporatiste défendant essentiellement les droits des collègues en exercice, les déroulements de carrière, les mutations et promotions diverses ?

Considérons-nous que le statut de retraité dans toutes ces composantes ne nécessite pas une vigilance, une défense des acquis surtout en ces temps de crise économique ?

Et pourtant nos collègues de l'**UNSA-retraités** nous rapportent régulièrement leurs chantiers et travaux, assortis de leurs doutes et leurs craintes. Nous sommes en France 15 millions de plus de 60 ans, ce qui peut constituer une force potentielle considérable surtout si nous maintenons une proportion de syndiqués fédérés autour des grandes valeurs et principes qui devraient perdurer bien au-delà de la cessation d'activité.

« *Ni assistés, ni privilégiés* » écrivent nos représentants et surtout des citoyens à part entière qui participent à la vie quotidienne de la société.

Mais alors pourquoi rayer d'un trait de plume un engagement syndical qui a souvent accompagné toute une carrière ?

Notons également que ce renoncement va souvent de pair avec un désintérêt subit pour un métier qui a rempli, parfois excessivement même, notre vie d'actif.

Inquiétant non ? Tout à coup la réussite de tous les élèves, l'efficacité de notre système éducatif, l'adéquation enseignement-formation-orientation professionnelle nous laisseraient totalement indifférents ?

Sommes-nous programmés comme des appareils ménagers ou des objets technologiques qui seraient obsolètes au bout des annuités réglementaires ?

Sans prétention ni arrogance inutiles et déplacées, ne sommes-nous pas porteurs de compétences, d'expérience et d'un peu de recul qui nous permettraient de poursuivre notre engagement syndical afin de continuer les luttes et combats dont on ne peut pas faire l'économie dans le monde d'aujourd'hui mais aussi en apportant à nos collègues plus jeunes un regard et une distance pouvant les aider à tracer leur chemin ?

Alors, vieux syndiqués, jeunes retraités, restons actifs ! ---■

Michèle Linant

On n'est pas préparé à la perte, à la disparition d'un proche. Il n'y a pas d'apprentissage de cela et on ne peut acquérir l'habitude de la mort.

La mort de l'autre nous prend forcément par surprise, elle est un événement qui nous désarme, qui nous laisse désemparés, y compris lorsqu'elle est prévisible, le plus prévisible des événements.

Nous le savions depuis ce 4 janvier 2014 où nous avons eu ce choc d'apprendre qu'un destin injuste avait frappé notre collègue et amie Michèle Linant et qu'elle était atteinte d'un cancer parmi les plus malins. Lucide, elle l'a toujours été et, pour reprendre ses mots, elle « connaissait le chemin ».

Mais nous faisions tout pour ne pas y croire, et tout au long de ces quinze mois, d'innombrables personnes ont tenté de la soutenir et de l'accompagner dans son combat quotidien contre la maladie. Et il y eut encore de bons moments faits de rires et d'amitié partagée.

Ces derniers jours, nous savions que son état de santé s'était rapidement dégradé. Et puis ce week-end, la terrible nouvelle est arrivée. Immense tristesse, pleurs et abattement.

Nos pensées vont vers sa famille : ses enfants, sa petite-fille, sa mère et son compagnon.

Très vite est venue l'envie irrépressible et unanime de ses collègues inspecteurs de rendre hommage à cette amie, à cette belle personne, admirable professionnelle, porteuse des valeurs de l'école - des valeurs d'altérité, de sincérité et d'empathie dans un contexte de travail qui en a parfois bien manqué.

Chacun a pu se remémorer son sourire rassurant qui a accompagné bien des collègues dans des situations délicates. Cette voix à la fois ferme et posée, qui a soutenu et encouragé nombre de collègues lorsqu'ils traversaient des périodes tourmentées au plan professionnel ou personnel.

Son calme, sa probité, son analyse juste et sa parole claire ont toujours constitué des remparts dont elle a su nous entourer. D'un trait d'humour, elle savait toujours désamorcer les tensions et nous apaiser. Mais sous cette apparente sérénité, il y avait la passion. Elle a été de tous les combats syndicaux, avec conviction, mais toujours avec cet « humour distancié ». *Éprise de justice, elle a porté très haut les valeurs qui fondent le métier d'inspecteur et l'école de la République.*

Au physique comme au figuré, Michèle était une grande Dame - avec une majuscule, s'il vous plaît -, une belle et grande Dame qui mérite reconnaissance et respect.

À toi, Michèle, qui aimais tant accompagner ton sourire d'un couvre-chef, il nous reste une chose à te dire : Chapeau bas ! --●

Réflexion ... par *Andromède*

« *Alléger le poids de la tradition disciplinaire dans le second degré* »

(Rapport de la Cour des Comptes sur *le suivi individualisé des élèves* - Février 2015)

Ah, qu'en termes galants ces choses-là sont dites ! Une fois encore, un rapport officiel établi par une institution prestigieuse, vient faire le constat que la grande faiblesse de notre système éducatif vient du fait qu'il est totalement asservi au savoir disciplinaire plutôt que d'être au service des élèves. Ainsi donc, il faudrait accorder moins de poids dans le second degré à la discipline enseignée, mais tout s'y oppose, les acteurs comme l'organisation des classes.

Des acteurs réticents

Les enseignants du second degré sont très attachés à leur discipline, en raison de positions de principe, d'un manque d'intérêt pour ce qui est hors de leur champ d'intervention habituel mais aussi, pour certains d'entre eux, d'un déni de la difficulté inhérente à l'apprentissage scolaire, difficulté qui n'est pas perçue comme légitime…

Les séquences de suivi individualisé des élèves sont beaucoup moins prises en compte par les corps d'inspection que les séquences d'enseignement devant la classe, surtout dans le second degré, en raison du poids de la discipline, les inspecteurs du second degré étant spécialisés par discipline, contrairement au premier degré.

On pourrait ajouter *que cette dimension de l'aide et de l'accompagnement, apparemment tout aussi périphérique pour les inspecteurs qu'elle l'est pour les professeurs* est inscrite dans les gènes d'une institution caractérisée par l'identité disciplinaire à tous les niveaux d'une pyramide élitiste qui va des professeurs du second degré aux inspecteurs pédagogiques régionaux et aux inspecteurs généraux, tous rassemblés dans un culte extatique autour du graal de l'agrégation !

Une organisation solitaire centrée sur la discipline

La répartition du temps de travail des enseignants confirme, pour la France, l'image d'un métier solitaire, dont l'exercice est essentiellement centré sur la classe (enseignement, préparation des cours et correction des copies).

L'individualisation du suivi des élèves nécessite une importante collaboration entre les enseignants concernés, ce qui implique un travail d'équipe, éloigné de l'organisation traditionnelle des activités d'enseignement.

Dans le second degré plus particulièrement, le diagnostic des besoins des élèves souffre d'une absence de vision globale qui nécessiterait un échange entre les différents enseignants ayant la charge de l'élève concerné.

On pourrait ajouter que dans le second degré, *la difficulté de trouver un temps de concertation pour faire travailler les enseignants en équipe* relève d'**une mission totalement impossible**, notamment en collège, tant que chaque discipline sera assurée par un professeur différent.

En effet, si l'on veut bien considérer que chaque enseignant intervient en moyenne dans 5 classes différentes, comment peut-on sérieusement imaginer qu'il puisse participer à une heure de travail d'équipe hebdomadaire pour chacune de ses 5 classes, durée minimale pour un travail de coordination efficace prenant en compte le diagnostic des besoins des élèves, la coordination des enseignements, le suivi personnalisé, … Si toutefois on peut parler de « *suivi personnalisé* » lorsque chaque enseignant intervient en moyenne auprès de 125 élèves !

Et encore, à ce travail d'équipe des enseignants de chaque classe, il faudrait ajouter le travail d'équipe des enseignants d'une même discipline ainsi que différentes concertations transversales liées à la vie de chaque établissement …

On voit bien que la seule solution est de réduire le nombre d'enseignants intervenant auprès d'une classe, donc le nécessaire retour à un polyvalence des enseignants dont la seule évocation fait frémir autant les organisations syndicales que les responsables politiques…

Il y a quelques années, alors que nous en parlions lors d'une discussion informelle avec un ministre de l'Éducation nationale, celui-ci nous disait que bien sûr nous avions raison, mais que, pour rester ministre, il se garderait bien de faire cette proposition ! Tout récemment encore, interrogés par l'Inspection générale dans le cadre d'une étude sur les évolutions des missions des Inspecteurs, alors que nous évoquions la polyvalence des professeurs de collège comme une nécessité, il nous a été répondu en souriant que nous étions hors sujet…

Ainsi, même la Cour des Comptes, qui a pourtant la réputation de dire les choses sans ménagement, ose seulement parler d'*alléger le poids de la tradition disciplinaire dans le second degré*… C'est dire à quel point l'auto-censure est finalement la meilleure garante de l'immobilisme dans lequel est figé notre système éducatif, au nom de la tradition, du respect des corps constitués et de la grande hypocrisie sur laquelle est fondé l'élitisme républicain. ---■

Scène de la vie ordinaire d'un inspecteur ...

Encore un exemple de la perte du sens des réalités qui montre bien la distance qui se crée progressivement entre les acteurs de terrain et une hiérarchie qui confond allègrement le dire et le faire ...

La réponse de notre collègue à la sollicitation d'un DASEN soucieux de se plier aux injonctions nationales aidera probablement ce dernier à mieux prendre la mesure d'une exaspération largement partagée.

Monsieur le Directeur académique,

J'ai pris connaissance de votre courrier sur les assises locales de la mobilisation de l'école pour les valeurs de la République en rentrant à mon bureau ce soir à 18h.

Je pars demain matin (train à 6h), mercredi 11 mars, pour un séminaire de trois jours à l'ESEN (déplacement pour lequel j'ai demandé un ordre de mission qui à ce jour, ne m'est toujours pas parvenu, et pour lequel j'ai engagé sur mes propres deniers l'achat de mon billet de train).

Je ne vois pas comment je pourrais mettre en œuvre votre directive dans les délais impartis (pour le 12 mars) dans ces conditions et même si je n'avais pas dû me rendre à Poitiers, je n'arrive pas à imaginer comment j'aurais pu en 24 heures organiser sérieusement une telle action (mobiliser les acteurs concernés, trouver une date, un lieu ...).

Je pense comprendre l'origine d'une telle idée, en soi parfaitement légitime et pertinente à une condition : celle d'un minimum de temps pour la mettre en œuvre. Je crains, qu'une fois de plus, en très haut lieu, dans les hautes sphères (nationales) de notre système, certains pensent qu'il suffit de claquer des doigts, pardon de lancer des injonctions pour que tout soit réalisé dans la minute qui suit.

Pensant à ces hautes sphères, il me vient à l'esprit ces paroles d'Eugène Ionesco « Le comique étant l'intuition de l'absurde, il me semble plus désespérant que le tragique. »

Recevez, Monsieur le Directeur académique, l'expression de mon attachement (de longue date) aux valeurs de la République ; valeurs que j'ai portées vendredi soir dernier en réunion (tardive) avec des enseignants puis lundi soir dernier en réunion publique PEDT (tardive) avec des élus, parents, associations et que je porterai tout au long des réunions à venir (par exemple un prochain samedi en votre présence) ...

La réponse du SIEN UNSA

SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Face aux injonctions de votre hiérarchie, n'hésitez pas à alerter votre syndicat !

La bonne recette de Papy Daniel

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ACADÉMIQUE À LA MÉDITERRANÉENNE

Ingrédients

- **500 g d'engagement militant** (en Languedoc 80% des IEN sont syndiqués dont 60% présents à l'AG)
- **Un bon kilogramme d'entêtement** (l'assemblée prévue en Octobre s'est tenue en Avril)
- **250 g d'élus CAPA** mal embouchés, vociférant, mais également disponibles, à l'écoute.
- **Un bon kilo de convivialité** (l'AG est précédée d'agapes avec vin du cru, boutades, lazzis, chansons …)
- **100 g de DASEN** pénibles, suspicieux voire mal intentionnés
- **Un bouquet garni de revendications** (halte à l'urgence maladive, la réunionite viscérale, le combat des chefs, les moyens déliquescents …)
- **Un zeste de Recteur** … (je sais que je ne dois jamais dire Rectrice !) mais dois-je dire bavard ou bavarde ?

Préparation

- **Portez à ébullition** dans un restaurant spacieux, un jour d'école
- **Déglacez dans la salle des maîtres** d'une école au travail
- **Remuez à l'aide du Secrétaire général Arverne** que vous aurez eu la bonne idée d'inviter (il descend de sa montagne à cheval … vapeur !)
- **Discutez, râlez, questionnez, expliquez, gueulez** … C'est prêt !

Dégustez sans modération et *" A l'an que ven ! Si sem pas maï que siaguem pas mens ! * "*

LANGUEDOC ROUSSILLON .... TERRE DE SIEN !

** Formule occitane : A l'année prochaine, si nous ne sommes pas plus que nous ne soyons pas moins.*

Avec plus d'1 million de Sociétaires, on peut déplacer des montagnes

Quand une banque tire sa force de l'esprit coopératif, elle s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. *Créée par des enseignants, la CASDEN s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.*

Rejoignez-nous sur **casden.fr** *ou contactez-nous au* **01 64 80 64 80***

**Accueil téléphonique ouvert de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi (appel non surtaxé,coût selon opérateur)*

+X BANQUE POPULAIRE

L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

casden BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 91 Cours des Roches - 77186 Noisiel. Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138
BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 493 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100
BROCA&WERNICKE - Illustration : Killoffer.